



Note PB/CP/14.238

CONGRES DE LA FENARA

16 mai 2014 à ANGOULEME

**Intervention de
Mme. Catherine FOUCHER,**

**membre du Conseil National
de l'UPA**

au nom du Président Jean-Pierre CROUZET

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je suis particulièrement heureuse d'être ici avec vous aujourd'hui.

Je suis très heureuse de participer pour la quatrième fois à votre Congrès National qui constitue toujours un moment fort pour votre dynamique Fédération. Et célébrer les 30 ans d'existence de la FENARA est un moment particulièrement fort et émouvant.

Si la FENARA atteint ce bel âge, ce n'est pas par héritage ou par tradition mais parce que chaque année a confirmé un peu plus son caractère indispensable.

Votre force, aujourd'hui comme hier, c'est votre diversité mise au service de l'intérêt général. Votre présence toujours aussi nombreuse aujourd'hui, comme les années précédentes, est en effet le témoignage de votre grande mobilisation et de la force de votre action au service des intérêts des Aînés de notre Secteur.

En prenant la parole devant vous, au nom du Président Jean-Pierre CROUZET, je voudrais en souhaitant un bon anniversaire à la FENARA, évidemment vous associer tous à ce souhait.

Comme dans une famille, on est heureux d'être ensemble pour fêter les moments qui ponctuent la vie d'un être cher et *a fortiori* lorsque l'âge de ce dernier commence à compter.

Ma grand-mère me disait toujours que l'on ne fête plus un anniversaire lorsque les bougies coutent plus cher que le gâteau ! Dieu merci ce n'est pas encore le cas pour votre organisation qui, avec ses 30 ans d'existence, paraît, plus que jamais, jeune et dynamique.

Il faut dire que l'implantation de votre Fédération vous confère une force à la hauteur du nombre et de la qualité de votre réseau territorial, fort de 23 000 adhérents regroupés au sein de 82 associations départementales et 12 associations régionales.

Les hommes et les femmes, rassemblés au sein de ces associations incarnent cette solidarité active indispensable au lien social de notre pays. Votre Congrès en est à cet égard la vivante expression.

C'est toujours un grand moment de joie de fêter la longévité d'une organisation comme la vôtre qui œuvre pour les autres : cela montre sa bonne santé et sa capacité à surmonter les épreuves du temps.

Cette capacité à durer est la plus belle preuve de réussite.

Cela montre que, 30 après, les porteurs du projet de l'époque ne s'y sont pas trompés.

A l'occasion de cet anniversaire il est aussi important, je crois, de faire œuvre de souvenir et de se rappeler que si la FENARA est ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit aussi à des femmes et des hommes qui, au mois de mai 1984, très exactement le 16 mai, ont décidé sa création.

L'UPA tient à rendre un hommage appuyé et chaleureux aux huit pionniers qui constituaient le Bureau initial : Madame VINCK et Messieurs FOURRE, COLMAN, VILLEMUR, MOLINIER, BAILLY, LENGLET et ROUSSEAU. : n'oublions jamais que pour construire un avenir solide, il faut toujours se référer au passé.

La présence toujours plus forte de la FENARA 30 ans après sa création marque sa capacité d'écoute à notre société en général, et aux retraités de l'Artisanat en particulier.

Or, une organisation en phase avec la société, c'est une organisation qui fait avancer la société.

Comprendre la société, savoir se mettre au diapason des difficultés des femmes et des hommes que nous représentons, c'est se donner les moyens d'agir pour la changer positivement.

Aussi, fêter l'anniversaire de la FENARA, c'est fêter votre capacité à durer et agir pour que les choses bougent, que les choses changent, que les choses avancent.

Aujourd'hui, on peut dire que la puissance publique a pleinement conscience du besoin que nous avons d'associations comme la nôtre. Au fil de ces 30 années, les partenaires, organisations professionnelles, organismes consulaires, sociaux ou publiques, ont été toujours plus nombreux à tisser des liens étroits avec vous et nous vous souhaitons qu'ils le soient encore davantage à l'avenir.

Je tiens à saluer, également, votre parcours admirable : ces 30 années où la FENARA a su se renouveler, se diversifier pour porter toujours plus loin le combat pour la défense des intérêts des artisans retraités.

Saluer, enfin, le dévouement exceptionnel de tous vos membres. Mesdames, Messieurs, dans une société qui doute il est important de pouvoir se référer à des modèles : vous faites partie de ces modèles soyez en assurés et remerciés.

Vous avez déjà su concevoir et conduire les immenses changements intervenus dans tous les domaines et, en particulier, Monsieur le Président, dans tous les domaines qui touchent la couverture sociale de notre secteur.

Il suffit de parcourir votre brochure pour mesurer l'immense travail accompli par la FENERA.

Vous pouvez vous enorgueillir de cela. Rien n'étant jamais acquis, il nous faut poursuivre les combats, et vous le savez mieux que quiconque nous n'en manquons pas.

Pour n'en citer que quelques-uns, sur lesquels je vais revenir, figurent au premier plan de notre actualité syndicale la couverture complémentaire santé, la pénibilité, le financement de la protection sociale ou encore le RSI et l'ISU.

Comme vous le savez, le Conseil constitutionnel par sa décision du 19 décembre dernier est venu une nouvelle fois, après sa décision du 13 juin 2013, porter un coup majeur pour ne pas dire fatal aux couvertures de prévoyance et de complémentaire de frais de santé en censurant en partie l'article 14 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014.

C'est ainsi tout l'édifice sur lequel ont été construites les clauses de désignation et de migration qui s'en trouve ébranlé.

Face aux conséquences de ces deux décisions du Conseil constitutionnel sur les dispositifs conventionnels de branches fondés sur des objectifs de solidarité, le Conseil National de l'UPA examine la possibilité d'un recours au niveau européen.

C'est un sujet majeur et essentiel. Ces deux décisions du Conseil Constitutionnel plongent en effet dans une totale insécurité juridique un grand nombre de branches professionnelles du secteur de l'Artisanat et du commerce de proximité dont les accords négociés tant en matière de couverture santé que de prévoyance arrivent ou sont d'ores et déjà arrivés à échéance.

Les branches professionnelles craignent également que cette décision du Conseil constitutionnel génère une complexité administrative supplémentaire et de graves difficultés pour les plus petites entreprises en matière de complémentaire santé de leurs salariés (traitement non homogène des salariés, aggravation des coûts par rapport à une couverture collective ...).

Or ceci concerne aussi les futurs retraités de l'artisanat car la plupart auront eu une période en tant que salarié mais aussi parce que de nombreuses branches ont ouvert les complémentaires santé et la prévoyance aux travailleurs indépendants et à ceux qui sont retraités.

Autre sujet majeur, le compte personnel de prévention de la pénibilité.

Madame Marisol TOURAINE et Monsieur Michel SAPIN, avant le remaniement gouvernemental, avaient confié à Michel de Virville, conseiller-maitre à la cour des comptes, une mission de facilitation et de concertation permanente sur la mise en œuvre opérationnelle de ce compte.

Les premières orientations de Monsieur de Virville, rendues publiques le 23 mars dernier ne sont pas rassurantes loin s'en faut.

Face à cette réforme d'une extrême complexité, onéreuse, porteuse d'un signal très négatif pour la prévention et source d'une grande insécurité juridique, nos entreprises sont dans l'incapacité d'envisager la période à venir avec confiance.

Le principe même d'un compte personnel suppose un suivi permanent des salariés incompatible avec la réalité concrète des tâches des salariés et la gestion d'une entreprise, en particulier d'une PME-TPE.

Il s'agit d'un dispositif d'une telle complexité qu'il nécessite une vingtaine de décrets sur lesquels nous n'avons, à ce jour, aucune visibilité.

De façon unanime, l'UPA, le Medef, la CGPME ainsi que l'ensemble de leurs branches professionnelles partagent les mêmes critiques.

Face à cette situation, l'UPA a engagé avec le Medef et la CGPME une démarche commune auprès du Premier Ministre pour mettre en avant ces critiques fortes.

Une réunion est prévue à Matignon la semaine prochaine.

Nous espérons que nos arguments seront entendus car ce compte personnel de prévention de la pénibilité constitue pour les entreprises, pardonnez-moi l'expression, une usine à gaz pire encore que celle des 35 heures !!

Autre sujet d'inquiétude, la suppression progressive de la C3S sur 3 ans annoncée le 8 avril dernier par le Premier Ministre, lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale.

Comme vous le savez, l'UPA a toujours revendiqué une politique d'allègements de charges sociales et fiscales pour dynamiser la création d'emplois et soutenir l'activité économique des entreprises, et plus particulièrement des entreprises de l'Artisanat et du Commerce de proximité.

Mais politique d'allègements de charges ne doit pas être synonyme de politique de cadeaux en direction d'un petit nombre.

Or la suppression de la C3S est un cadeau de près de 6 Md€ pour les 40 000 plus grandes entreprises françaises.

L'UPA est intervenue auprès du Gouvernement afin qu'il précise le plus rapidement possible la nature des compensations financières qui devront être apportées au RSI.

Le Président de l'UPA a insisté sur la nécessité que des ressources permanentes et identifiées soient affectées à l'équilibre des risques de base gérés par le RSI.

Là encore, vous êtes directement concernés puisque c'est la pérennité du régime qui est en jeu et en particulier le niveau de vos retraites.

Il m'est difficile en abordant des sujets liés au RSI de ne pas dire quelques mots sur l'ISU.

L'UPA l'a toujours dit, et je le répète devant vous, la méthode utilisée pour mettre en place l'Interlocuteur social unique est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire en matière de réforme.

Mal préparée, avec un calendrier totalement inadapté, sans moyens humains et techniques à la hauteur des enjeux, la lourdeur de cette réforme a été très largement sous-estimée, avec les conséquences sur les actifs comme les retraités que nous connaissons tous.

Pour autant, et sans nier la persistance de certaines difficultés, le RSI pâtit aujourd'hui d'une image qui n'est pas le reflet de la réalité.

Aujourd'hui, soyons objectifs, le fonctionnement de l'ISU se situe désormais dans un processus de sortie de crise.

La qualité du service offert aux travailleurs indépendants est désormais nettement supérieure à celle qui prévalait avant sa création en 2008 sur laquelle il convient de communiquer positivement pour répondre à certaines critiques persistantes.

Pour cela, et l'UPA l'encourage, il est indispensable de renforcer plus encore l'action conjointe des deux réseaux, RSI et Urssaf, afin que le fonctionnement de l'ISU atteigne l'objectif initial fixé à savoir une réelle simplification pour les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce.

Enfin, et j'ai volontairement gardé ce sujet pour la fin, tant il est emblématique de ce que peut permettre l'action syndicale, l'annonce par le Premier ministre d'un allègement de 1 milliard d'euros de charges sociales en direction des travailleurs indépendants relevant du RSI prévu dans le pacte de responsabilité, par une réduction d'au moins 3 points de la cotisations d'allocations familiales.

C'est le résultat de la mobilisation massive autour du mouvement des « Sacrifiés » qui a permis cette avancée significative. Plus de 950 000 pétitions ! Du jamais vu !

Un grand merci à la FENARA et en particulier à son Président Serge THIVENIN qui a contribué au succès de cette action.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques messages que je souhaitais vous faire passer aujourd'hui au nom du Président de l'UPA.

Dans un monde anxieux du lendemain, votre vie nous apprend la valeur de l'expérience, et la joie de la générosité, de l'ouverture aux autres, de la main tendue à ceux qui ont besoin d'être accompagnés.

C'est pourquoi je vous dis, au nom de tous les actifs de l'Artisanat et du Commerce de proximité, notre respectueuse gratitude et notre fraternelle affection.

La FENARA et l'UPA se doivent de poursuivre, dans un esprit constructif, leurs échanges et leur dialogue, lien nécessaire et indispensable entre les générations.

Notre volontarisme commun, notre esprit de partenariat partagé contribueront à d'autres avancées significatives. J'en suis convaincue.

Une nouvelle fois bravo à vous et bon anniversaire.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

je vous remercie.